



"Filet de sécurité" pour les chômeurs en fin de droit

publié le **19/04/2010**, vu **1536 fois**, Auteur : [NADIA RAKIB](#)

Les partenaires sociaux ont signé jeudi soir un accord prévoyant des contrats aidés, des formations et une allocation spécifique de 460 euros par mois.

Quatre syndicats (CFDT, FO, CFTC et CGC) ont conclu, dans la soirée du jeudi 15 avril, un accord avec le gouvernement sur l'aide aux **chômeurs en fin de droit**. Seule la CGT a donné un avis défavorable à cet accord qui sera également ratifié par les trois organisations patronales (Medef, CGPME et UPA).

L'accord prévoit un accès à des **contrats aidés**, des **formations** et pour ceux qui ne pourraient bénéficier d'aucun de ces deux dispositifs, **une allocation spécifique**.

Les mesures, qui devraient entrer en vigueur à partir de la fin mai au lieu de la fin mars initialement promise par le gouvernement, bénéficieront à une partie des demandeurs d'emploi arrivés au terme de leur allocation entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010.

Formations rémunérées pour 70.000 personnes et contrats aidés pour 170.000 autres (50.000 contrats initiative-emploi et 120.000 contrats d'accompagnement dans l'emploi) constituent deux pistes d'action privilégiées à destination des chômeurs en fin de droits ciblés.

Une aide exceptionnelle pour l'emploi, présentée par l'Elysée comme un "filet de sécurité" pour 70.000 à 110.000 personnes et pour un coût maximal de 220 millions d'euros, cofinancé à 50/50 par l'Etat et l'assurance chômage, a également été décidée.

Cette aide sera du même montant que l'**Allocation de solidarité spécifique ASS** (près de **460 euros par mois**) et d'une durée maximum de **6 mois**, ne sera versée "que lorsque d'autres solutions n'auront pu être proposées par Pôle Emploi" et ne sera pas accordée à un chômeur qui aura **refusé un contrat aidé ou une formation**.

<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/social/20100416.OBS2527/allocation-pour-les-chomeurs-en-fin-de-droit-c-est-fait.html>